

AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

AIPR

Préparation et examen AIPR : Concepteur, Encadrant, Opérateur

L'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) est une autorisation d'intervention à proximité des réseaux. Cette autorisation est obligatoire pour les différents personnels étant en contact avec le domaine du réseau depuis le 1er janvier 2018. L'AIPR s'adresse à 3 catégories de personnes : les opérateurs, les encadrants, les concepteurs.

Objectifs

- ✦ Compléter ses connaissances de la réglementation DT-DICT.
- ✦ Connaître le guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux.
- ✦ S'entraîner à répondre aux questions d'un QCM pour préparer et réussir le QCM de contrôle des compétences encadré par l'ETAT.

Public Visé

Toute personne devant disposer d'une AIPR* (Concepteur, Encadrant ou Opérateur) dans le cadre de la réforme DT-DICT

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Savoir parler, lire et écrire le français.
Posséder une expérience des travaux sur chantier.
Être âgé de 18 ans révolus.
Avoir le sens des responsabilités.

Parcours pédagogique

1 - LE RESPONSABLE DE PROJET AVANT LES CHANTIERS :

- DT * : Formulaire de demande de travaux, Guichet Unique, emprise du projet, Analyse des réponses
- Investigations complémentaires (IC), détection des réseaux : classe de précision des réseaux
- DC* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE), Clauses dans les marchés
- Marquage-piquetage
- Compétence des personnels
- Cartographie

2 - LES EXÉCUTANTS AVANT LES CHANTIERS :

- DICT* : Formulaire de déclaration, d'intention de Commencement des travaux
- Analyse des réponses du DCE* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE) et du marché
- Compétence des personnels*
- Application du guide technique en vigueur
- Lecture des indices et affleurant
- Travaux sans tranchée

3 - AU COURS DU CHANTIER :

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage : responsabilités et formulaire

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764

-Opérations sur chantier
-Cas des travaux urgents (ATU)
(*) : Pour les concepteurs et Encadrant uniquement

Les + métier

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés, vidéos,
- Tableau, projecteur, vidéo, quiz, simulation, film, animation,
- Etude de cas fournis

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur consultant spécialisé prévention des risques et AIPR niveau Concepteur

Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation des compétences :

L'examen se déroule à l'aide d'un ordinateur, le participant dispose de 60 mn pour répondre aux questions :

Encadrant : 40 questions Concepteur : 40 questions Exécutant : 30 questions

Une bonne réponse rapporte 2 points. Pas de réponse (choix "ne sait pas") : 0 point.

Une mauvaise réponse : - 1 point pour une question non prioritaire ou - 5 points pour une question prioritaire.

Le nombre de points mini pour obtenir son certificat de compétences est de :

48 points sur un maximum possible de 80 pour les Concepteurs et

Encadrants 36 points sur un maximum possible de 80 pour les opérateurs

Selon résultat délivrance d'une attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR : Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Un Certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

Modalités d'Accessibilité

Inscription sur demande de devis incluant les CGV

Tarifs : Nous consulter

Délai d'accès selon le calendrier prévisionnel et état de remplissage

Parcours possible pour les personnes en situation de handicap – Nous consulter

Effectif

De 5 à 11 Personnes

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764



Contactez-nous !

Magali Malvezy
assistante administrative

Tél. : 0559830039
Mail : capl-formation@city-pro.info

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764



Datadock

CAPL Formation - 225 RUE DU LEY - 64121 SERRES CASTET

Tél. : 0559830039 - Fax : - Site internet : www.caplformation.fr - e-mail : capl-formation@city-pro.info

SARL au capital de 10000 - N° TVA Intra. : FR91810712026 - Code NAF : 8553Z

Declaration d'activité enregistrée sous le numéro d'activité n° 72640383764 auprès du préfet de la région Aquitaine